(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) EP 0 948 915 A1

(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
13.10.1999 Bulletin 1999/41

(51) Int Cl.[6]: **A45D 40/02**

(21) Numéro de dépôt: **99400622.9**

(22) Date de dépôt: **12.03.1999**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **07.04.1998 FR 9804314**

(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeurs:
- **Joulia, Gérard M.**
  75019 Paris (FR)
- **Lacout, Frank M.**
  91210 Draveil (FR)

(74) Mandataire: **Boulard, Denis**
L'OREAL-DPI
6 rue Bertrand Sincholle
92585 Clichy Cédex (FR)

(54) Boîter pour produit, notamment sous forme d'un stick

(57) La présente demande concerne un boîtier (1) d'axe X pour le conditionnement, notamment sous forme d'un stick (18), d'un produit monté sur un support (19), le boîtier comportant un fond (8), et un couvercle (2) monté en rotation sur le fond, des moyens (4) permettant, sélectivement, de fermer/dégager une ouverture (13) prévue sur la tranche du boîtier, des moyens de couplage (7, 25) étant prévus pour, en position dégagée de l'ouverture (13), en réponse à un mouvement de rotation relatif entre le fond (8) et le couvercle (2), entraîner le support (19) en direction de l'ouverture (13), entre une première position dans laquelle le produit (18) est contenu sensiblement à l'intérieur du boîtier, à une seconde position dans laquelle le produit (18) est accessible depuis l'extérieur du boîtier, des moyens (15, 16) assurant un guidage en translation radiale du support (19) en direction de ladite ouverture (13), entre lesdites première et seconde positions.

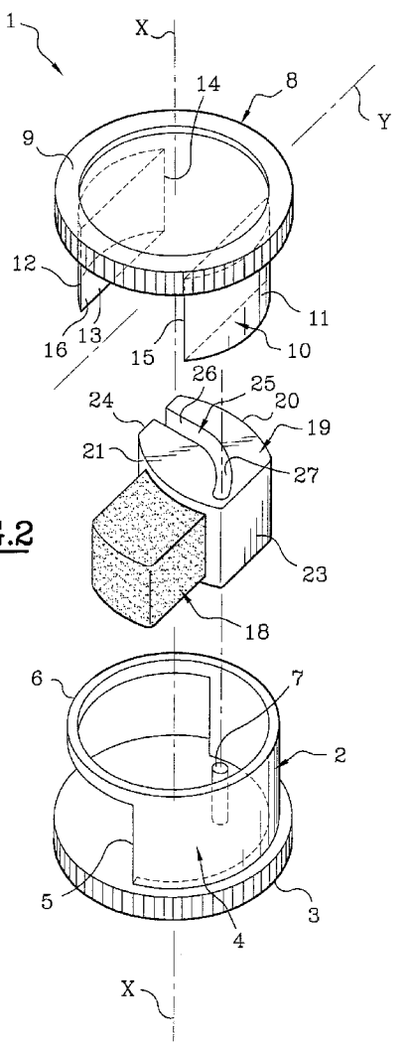

FIG.2

EP 0 948 915 A1

Description

[0001] La présente invention a trait à un boîtier pour le conditionnement d'un produit, notamment sous forme d'un stick, tel qu'un produit de maquillage, un produit de soin ou d'hygiène corporelle. A titre d'exemple, on peut citer un rouge à lèvres, un écran labial, un déodorant, etc. De tels produits se présentent généralement sous forme d'un bâton solide ou semi solide, d'un produit délitable. L'invention s'applique également pour le conditionnement et la distribution de produits sous d'autres formes, notamment sous forme de poudre compactée.

[0002] De tels produits peuvent être de type à application directe, notamment dans le cas d'un rouge à lèvres, en amenant le stick directement au contact des lèvres, ou à application indirecte. Dans ce dernier cas, le prélèvement se fait au moyen d'un applicateur, notamment une houppette ou un pinceau, qui, une fois chargé, est amené au contact de la surface à traiter.

[0003] Dans le domaine de la cosmétique en particulier, on est sans cesse à la recherche de nouveaux concepts d'emballage, qui doivent allier, à la fois l'originalité, l'esthétique, la fiabilité et la facilité d'utilisation. De tels concepts doivent être également compatibles avec des impératifs de coût, lesquels doivent être aussi bas que possible. A cet effet, on recherche des dispositifs mettant en oeuvre un nombre minimal de pièces.

[0004] Dans le cas des rouges à lèvres conventionnels, le bâton de rouge à lèvre est disposé dans une cupule, portant deux ergots faisant saillie radialement par rapport à la surface de la cupule, et aptes à s'engager dans une double rainure hélicoïdale ménagée sur la surface interne d'une enveloppe extérieure, via une chemise intermédiaire comportant deux rainures s'étendant axialement sur sensiblement toute la hauteur de la chemise. Des moyens sont prévus pour entraîner en rotation la chemise intermédiaire, de manière à faire monter les ergots le long de la double rainure hélicoïdale, et entraîner ainsi le raisin de rouge à lèvres, jusqu'à ce que sa surface libre émerge hors du dispositif, afin de permettre l'application du rouge à lèvres. De tels mécanismes, impliquent un nombre de pièces importants. Leur montage est coûteux. Ils souffrent parfois d'un manque de fiabilité.

[0005] Il existe également d'autres mécanismes, notamment à poussoir, qui présentent les mêmes inconvénients que ceux précités ci-dessus, à savoir : complexité, coût, et manque de fiabilité.

[0006] Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de fournir un nouveau dispositif de conditionnement et de distribution, notamment pour un produit de maquillage, de soin, ou d'hygiène corporelle, qui soit simple, fiable, et économique à réaliser.

[0007] C'est un autre objet de l'invention que de fournir un boîtier pour le conditionnement et la distribution d'un produit, notamment sous forme d'un stick, et qui permette une gestuelle d'utilisation, innovante et attractive pour l'utilisatrice.

[0008] D'autres objets de l'invention apparaîtront de manière détaillée dans la description détaillée qui suit.

[0009] Selon l'invention, ces objets sont atteints en réalisant un boîtier d'axe X pour le conditionnement, notamment sous forme d'un stick, d'un produit monté sur un support, le boîtier comportant un fond, et un couvercle monté en rotation sur le fond, des moyens permettant, sélectivement, de fermer/dégager une ouverture ménagée sur la tranche du boîtier, des moyens de couplage étant prévus pour, en position dégagée de l'ouverture, en réponse à un mouvement de rotation relatif entre le fond et le couvercle, entraîner le support en direction de l'ouverture, entre une première position dans laquelle le produit est contenu sensiblement à l'intérieur du boîtier, à une seconde position dans laquelle le produit est accessible depuis l'extérieur du boîtier, des moyens assurant un guidage en translation radiale du support en direction de ladite ouverture, entre lesdites première et seconde positions. Selon l'invention, lorsque le support est dans ladite seconde position, il appuie sur une portion correspondante des moyens d'ouverture/fermeture de manière à les immobiliser en rotation lorsque le support est dans ladite seconde position..

[0010] En d'autres termes, en réponse à un mouvement de rotation autour de l'axe X, du couvercle par rapport au fond du boîtier, le support est entraîné en direction de l'ouverture selon un axe perpendiculaire à l'axe X. Une telle conception, outre la gestuelle innovante, permet avantageusement de réaliser un ensemble comportant uniquement trois pièces : un fond, un couvercle, et un support du produit. Un tel boîtier est donc tout particulièrement intéressant d'un point de vue coût. Sa fiabilité est en outre accrue en raison du faible nombre de pièces qu'il met en oeuvre. Le support, en appui sur une portion correspondante de l'élément de fermeture, empêche ce dernier d'endommager le raisin de produit lorsque celui-ci émerge hors de l'ouverture du boîtier. En outre, en utilisant le support lui même comme moyen d'immobilisation, on s'affranchit de la présence de moyens auxiliaires pour remplir cette fonction. Enfin, une telle caractéristique autorise une conception du boîtier dans laquelle, en position la plus émergeante du raisin hors du boîtier, aucune portion du support n'émerge de façon visible hors du boîtier.

[0011] Avantageusement, le dégagement de l'ouverture se produit en réponse à un mouvement de rotation relatif entre le fond et le couvercle, l'entraînement du support entre lesdites première et seconde positions se produisant simultanément ou postérieurement au dégagement de ladite ouverture. Ainsi, on facilite la gestuelle, en permettant, d'un seul geste, l'ouverture du boîtier, et le mouvement du produit pour le rendre accessible en vue de son application ou de son prélèvement au moyen d'un applicateur approprié.

[0012] Ainsi, en raison de la direction radiale du mouvement du support par rapport au mouvement en rotation du couvercle par rapport au fond, et en raison du couplage de ces deux mouvements, on réalise un sys-

tème auto-serrant, le volet de fermeture étant de préférence porté par l'un ou l'autre du fond ou dudit couvercle. En effet, plus on tourne l'élément de fermeture dans une direction opposée à la direction "normale" de fermeture (c'est à dire la direction opposée à la direction du mouvement de rotation lors de l'ouverture) et plus le support appuie sur l'élément de fermeture, s'opposant ainsi encore davantage à sa rotation dans cette direction opposée à la direction "normale" de fermeture. On empêche ainsi que l'élément de fermeture endommage le raisin de produit.

[0013] Avantageusement, dans ladite seconde position, le produit émerge de façon sensible en dehors du boîtier au travers de ladite ouverture. Ainsi, dans le cas d'un stick à application directe, le stick est déplacé de manière à avoir sa surface libre émergente, au travers de la fenêtre. Pour des produits de type "cake" ou compact de poudre, il suffit d'amener la surface libre du produit au voisinage de l'ouverture, de manière à en permettre le prélèvement au moyen d'une houppette par exemple.

[0014] De manière plus spécifique, le couvercle comporte une première paroi transversale, supportant une première jupe latérale dans laquelle est ménagée une fenêtre, le fond comportant une seconde paroi transversale qui, en position montée du couvercle sur le fond, est située à l'opposé de la première, ledit fond comportant une seconde jupe latérale, de diamètre externe légèrement inférieur au diamètre interne de la première jupe latérale, de manière à pouvoir être montée en rotation à l'intérieur de la première jupe latérale, et délimitant un logement pour le support et le produit, ladite seconde jupe latérale étant discontinue sur au moins une portion angulaire de manière à former ladite ouverture, le dégagement de l'ouverture étant obtenu par mise en regard de la fenêtre de la première jupe latérale avec ladite portion discontinue de la seconde jupe latérale. En d'autres termes, la configuration extérieure d'un tel boîtier est similaire à celle d'un boîtier de type boîtier "cachou".

[0015] De préférence, le support, dans la seconde position, à une portion en appui sur la première jupe latérale de manière à immobiliser le fond par rapport au couvercle.

[0016] Ladite seconde jupe latérale peut présenter en outre une seconde portion discontinue disposée de manière diamétralement opposée par rapport à ladite ouverture, ladite ouverture et ladite seconde portion discontinue étant séparées par deux portions diamétralement opposées de ladite seconde jupe latérale, ledit logement étant délimité par deux faces parallèles formées par lesdites portions diamétralement opposées de jupe latérale, ledit logement ainsi défini présentant un axe orienté radialement par rapport audit boîtier, la largeur du support étant telle que, en réponse à un mouvement de rotation du couvercle par rapport au fond, le support, entraîné par les moyens de couplage, soit guidé en translation le long dudit axe, entre les deux faces parallèles, en direction de ladite ouverture. Cette conception permet notamment de faciliter le moulage/démoulage du fond. Elle permet en outre de faciliter le montage du boîtier, en réalisant un fond parfaitement symétrique.

[0017] Avantageusement, lorsque le support est dans ladite première position, une première face du support, opposée à une seconde face sur laquelle est montée le produit, est en alignement avec la seconde jupe latérale sur ladite seconde portion discontinue, ladite première face ayant un rayon de courbure sensiblement identique au rayon de courbure du cercle dans lequel est inscrit la seconde jupe latérale, ladite première face s'étendant sur une portion angulaire sensiblement identique à ladite seconde portion discontinue. Ainsi, en position fermée de l'ouverture, le support obture la seconde portion discontinue de la jupe latérale du fond, avec laquelle il est sensiblement en alignement, participant à une esthétique tout à fait remarquable, en toute position.

[0018] En position dégagée de l'ouverture, lorsque le support est dans ladite seconde position, la première jupe latérale peut avoir avantageusement une portion disposée en regard de ladite seconde portion discontinue, de manière à obturer cette dernière.

[0019] Avantageusement, les moyens de couplage sont constitués d'un ergot porté par le fond ou par le couvercle du boîtier, et orienté parallèlement à l'axe X, ledit ergot étant apte, en réponse à un mouvement de rotation entre le couvercle et le boîtier, à se déplacer dans une gorge formée par ledit support. Un tel ergot peut être obtenu de moulage avec la pièce qui le porte. Il en va de même pour la rainure qui peut être également obtenue de moulage avec le support de produit.

[0020] Selon un mode de réalisation spécifique, la gorge présente une première portion de forme telle, que le déplacement de l'ergot dans ladite première portion ne provoque sensiblement aucun mouvement en translation radiale du support en direction de ladite ouverture, et une seconde portion de forme telle, que le déplacement de l'ergot dans ladite seconde portion provoque le déplacement du support entre lesdites première et seconde positions.

[0021] De préférence, lors du dégagement de l'ouverture, l'ergot se déplace essentiellement dans ladite première portion de la gorge. Une telle caractéristique permet de ne déplacer le support, qu'en position dégagée de l'ouverture, évitant ainsi tout risque d'endommagement du produit.

[0022] De préférence encore, l'ergot est porté par la paroi transversale du couvercle, ladite gorge étant, sur ladite première portion, concentrique avec les cercles dans lesquels sont inscrites lesdites première et seconde jupe latérales, et sur la seconde portion, sensiblement perpendiculaire à l'axe du mouvement du support entre lesdites première et seconde positions. Ainsi, en décrivant un cercle autour de l'axe X du boîtier, l'ergot, guidé dans une rainure orientée perpendiculairement à l'axe du mouvement du support, forme une rampe pour ce dernier, lequel est guidé en translation en direction

de l'ouverture du boîtier.

[0023] Lorsque le support est dans ladite première position, l'ergot peut être en butée contre un fond de ladite gorge.

[0024] De préférence, le couvercle est monté sur le fond par claquage. Un tel montage comprend de façon conventionnelle, un bourrelet de claquage porté par l'un dudit couvercle ou dudit fond, et apte à coopérer avec une gorge correspondante ménagée dans l'autre dudit couvercle ou dudit fond.

[0025] De préférence encore, le couvercle, le fond, et ledit support sont obtenus de moulage d'un matériau thermoplastique, notamment un polypropylène ou un polyéthylène.

[0026] Un boîtier tel que décrit précédemment peut être utilisé pour le conditionnement d'un stick de maquillage, d'hygiène corporelle ou de soin, notamment un rouge à lèvres.

[0027] L'invention consiste, mises à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- Les figures 1A et 1B représentent deux vues en perspective d'un boîtier selon un mode de réalisation avantageux de l'invention. A la figure 1A, le boîtier est en position de stockage. A la figure 1B, le boîtier est en position d'utilisation.
- La figure 2 représente une vue éclatée du boîtier selon les figures 1A et 1B.
- Les figures 3A-3C représentent des vues en coupe d'un boîtier selon les figures 1A-1B et 2, illustrant le fonctionnement d'un mode de réalisation du boîtier selon l'invention.

[0028] Tel qu'illustré à la figure 2, le boîtier 1 (représenté tête en bas à des fins d'illustration) d'axe X, comporte un couvercle 2 constitué d'une paroi transversale de section circulaire 3. Le couvercle 2 comporte, légèrement en retrait par rapport à la périphérie de la paroi transversale 3, une jupe latérale 4 présentant une fenêtre 5 s'étendant sur environ 180°, et ce sur sensiblement toute la hauteur axiale de la jupe 4, à l'exception d'une fine bande 6, située à l'opposé de la paroi transversale 3. Un ergot 7 est porté par la paroi transversale 3, du même côté que la jupe latérale 4, et orienté parallèlement à l'axe X du boîtier. L'ergot est disposé environ à la moitié du rayon de la paroi transversale 3. La fonction de cet ergot 7 sera explicitée ci-après plus en détail.

[0029] Le boîtier 1 comporte également un fond 8 comportant une paroi transversale 9 qui, en position montée du couvercle sur le fond, est située à l'opposé de la paroi transversale 3 du couvercle 2 (voir figures 1A et 1B). Le fond 8 comporte, légèrement en retrait par rapport à la périphérie de la paroi transversale 9, une jupe latérale 10 constituée de deux portions diamétralement opposées 11, 12, séparées par deux portions discontinues diamétralement opposées 13, 14. La portion discontinue 13 forme l'ouverture du boîtier. Chacune des portions 11, 12, s'étend sur un angle d'environ 100° à 110°. Dans la pratique, cet angle dépend dans une large mesure de la largeur du support de produit, lequel support sera discuté plus en détail par la suite. Les deux portions diamétralement opposées 11 et 12 sont inscrites dans un cercle présentant un diamètre externe légèrement inférieur au diamètre interne de la jupe latérale 4 du couvercle 2, de manière à pouvoir s'insérer à l'intérieur de ladite jupe latérale 4, et à pouvoir permettre au couvercle 2 de tourner librement en rotation par rapport au fond 8, autour de l'axe X. Un bourrelet de claquage (non représenté) est ménagé sur la paroi interne de la jupe 4 du couvercle 2, au voisinage de son bord libre, et apte à coopérer avec une gorge (non représentée) prévue sur la paroi extérieure de la jupe 10 du fond 8, au voisinage de son bord adjacent à la paroi transversale 9, permettant ainsi une immobilisation axiale du couvercle 2 par rapport au fond 8.

[0030] Les deux portions 11, 12 de jupe 10 présentent chacune une face intérieure 15, respectivement 16. Les faces 15 et 16 sont parallèles entre elles et définissent un logement 17 d'axe Y, débouchant, d'une part sur l'ouverture 13, et d'autre part, sur la portion discontinue 14. Le logement 17 est donc constitué de deux faces parallèles 15, 16 et est ouvert en ses deux extrémités adjacentes auxdites faces 15 et 16.

[0031] A l'intérieur du volume délimité ainsi par le fond 8 et par le couvercle 2 est disposé le produit, sous forme d'un stick 18, lequel est monté sur un support 19. Le stick de produit 18 peut être monté sur le support 19 par tout moyen connu. Il peut être collé, ou maintenu par des moyens d'accrochage de type "godrons". Le produit peut être coulé à froid ou à chaud au moyen d'un dispositif de moulage approprié, tel qu'utilisé pour la fabrication des rouges à lèvres conventionnels.

[0032] Selon le mode de réalisation illustré aux figures 2 et 3A-3C, la section perpendiculairement à l'axe X de l'ensemble formé par le support et le stick est, avant la première utilisation, de hauteur selon l'axe Y légèrement inférieure, au diamètre du cercle dans lequel est inscrit la jupe latérale 10. Le support 19 comprend une première face 20 de rayon de courbure sensiblement identique au rayon de courbure du cercle dans lequel est inscrit la jupe latérale 10 du fond 8. Le support présente une seconde face 21, opposée à la première 20, et dans laquelle est ménagé un évidement 22 destiné à recevoir une extrémité du stick 18. Les deux faces 20 et 21 sont reliées par deux faces parallèles entre elles 23 et 24. La distance séparant les deux faces 23, 24 est légèrement inférieure à la distance séparant les deux faces 15 et 16 de la jupe latérale 10, formant le logement 17 susmentionné, de sorte que le support puisse être guidé en translation selon l'axe Y, entre les deux faces 15 et 16 dudit logement. La hauteur selon l'axe X du support est au plus égale, et de préférence légèrement inférieure à la hauteur axiale de la ju-

pe latérale 10.

[0033] Le support est traversé sur toute sa hauteur axiale par une rainure 25 dont une première partie 26 débouche sur la face 24 du support, et s'étend sensiblement perpendiculairement à l'axe Y du logement 17 défini par la jupe latérale 10 du fond 8 du boîtier. Cette portion 26, sensiblement rectiligne, s'étend sur environ la moitié de la largeur du support 19. La partie 26 se prolonge en son extrémité opposée à l'extrémité débouchant sur la face 24 du support 19, par une portion courbe 27 s'étendant sensiblement jusqu'à la face 23 du support, sans toutefois déboucher sur cette face 23. Sur cette portion 27, la rainure est sensiblement concentrique avec les cercles dans lesquels sont inscrites les jupes latérales 10 et 4 du fond 8, respectivement du couvercle 2.

[0034] Pour assembler l'ensemble, après avoir retourné le couvercle 2, le support, sur lequel est monté le produit 18, est disposé dans le couvercle, en insérant l'ergot 7 dans la rainure 25, en butée contre l'extrémité de la rainure 25 adjacente à la face 23 du support 19. Ensuite, le fond est monté sur le couvercle en faisant glisser les faces 15 et 16 de la jupe latérale 10 le long des faces parallèles 24 et 23 du support, et ce jusqu'à ce que le bourrelet de claquage du couvercle 2 s'insère dans la gorge correspondante du fond 8.

[0035] Dans cette position, illustrée à la figure 3A, le boîtier est fermé. La jupe latérale 4 du couvercle 2 est, en partie, en regard de l'ouverture 13 de la jupe latérale 10 du fond 8, et en partie, en regard de la portion 12 de ladite jupe 10. La fenêtre 5 est en partie en regard de la surface 20 du support, laquelle est dans le prolongement de la jupe latérale 10 du fond 8, et en partie en regard de la portion 11 de jupe latérale 10. L'ensemble ainsi formé, définit un volume clos, à l'intérieur duquel et disposé le stick de produit 18. Une telle position fermée du boîtier est représentée également sur la vue en perspective de la figure 1A.

[0036] Pour utiliser le boîtier selon l'invention, l'utilisatrice tourne le couvercle 2 par rapport au fond dans le sens des aiguilles d'une montre. Lors de ce mouvement de rotation la jupe latérale 4 du couvercle 2 se déplace de manière à amener une partie de la fenêtre 5 en regard de l'ouverture 13 de manière à dégager cette dernière. Sur cet angle de rotation, correspondant sensiblement à l'angle sur lequel s'étend l'ouverture 13, l'ergot 7 se déplace essentiellement dans la portion courbe 27 de la rainure 25, ce qui provoque sensiblement aucun mouvement de translation du support 19 dans le logement 17. Cette position est illustrée à la figure 3B.

[0037] En continuant de tourner le couvercle par rapport au fond, l'ergot 7 atteint la portion rectiligne 26 de la rainure 25. Le mouvement de rotation autour de l'axe X de l'ergot 7 dans cette portion rectiligne 26 de la rainure 25 provoque un mouvement du support 19 selon l'axe Y en direction de l'ouverture 13, c'est à dire radialement par rapport à la section du boîtier. La rotation du couvercle 2 par rapport au fond 8 se poursuit jusqu'à ce que le bord avant 28 de la jupe latérale 4 arrive en regard de l'ouverture 13. A ce moment, et comme illustré à la figure 3C, la face 21 du support vient en appui contre le bord avant 28 de la jupe latérale 4, ce qui provoque l'immobilisation du couvercle par rapport au fond. Dans cette position, le bord arrière 29 de la jupe latérale 4 du couvercle est disposé de sorte que ladite jupe 4 obture sensiblement toute la portion discontinue 14 située à l'opposé de l'ouverture 13. Le stick émerge de façon sensible hors du boîtier. Il peut alors être utilisé de manière conventionnelle pour appliquer le produit sur les lèvres par exemple. Cette position d'utilisation est représentée en perspective à la figure 1B.

[0038] Pour amener le boîtier dans la position de fermeture de la figure 3A, l'utilisatrice tourne le couvercle par rapport au fond, dans le sens inverse au sens d'ouverture. L'ergot 7, en engagement avec la portion rectiligne 26 de la rainure 25 provoque le déplacement en sens inverse du support dans le logement 17, jusqu'à ce que l'ergot atteigne la portion courbe 27 de la rainure 25. Dans cette position, le support est sensiblement dans le fond du logement 17. En continuant de tourner le couvercle par rapport au fond, on provoque la fermeture du boîtier en amenant, à la manière d'un volet, une portion de la jupe latérale 4 du couvercle 2 en regard de l'ouverture 13.

[0039] La paroi transversale 3 du couvercle 2 peut comporter sur sa surface extérieure un miroir, monté par collage, soudure ou par bouterollage. Une fenêtre transparente peut être prévue de manière à pouvoir visualiser en position fermée du boîtier, la couleur du produit qu'il contient. Le stick de produit peut être de section quelconque : circulaire, triangulaire, carrée, ovale, etc..

[0040] Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écarter de l'esprit de l'invention telle que revendiquée ci-après.

Revendications

1. Boîtier (1) d'axe X pour le conditionnement, notamment sous forme d'un stick (18), d'un produit monté sur un support (19), le boîtier comportant un fond (8), et un couvercle (2) monté en rotation sur le fond, des moyens (4) permettant sélectivement, de fermer/dégager une ouverture (13) prévue sur la tranche du boîtier, des moyens de couplage (7, 25) étant prévus pour, en position dégagée de l'ouverture (13), en réponse à un mouvement de rotation relatif entre le fond (8) et le couvercle (2), entraîner le support (19) en direction de l'ouverture (13), entre une première position dans laquelle le produit (18) est contenu sensiblement à l'intérieur du boîtier, à une seconde position dans laquelle le produit (18) est accessible depuis l'extérieur du boîtier, des moyens (15, 16) assurant un guidage en translation

radiale du support (19) en direction de ladite ouverture (13), entre lesdites première et seconde positions, caractérisé en ce que, dans ladite seconde position, le support (19) est en appui sur une portion (28) des moyens d'ouverture/fermeture (4) de manière à les immobiliser en rotation lorsque le support (19) est dans ladite seconde position.

2. Boîtier selon la revendication 1 caractérisé en ce que le dégagement de l'ouverture (13) se produit en réponse à un mouvement de rotation relatif entre le fond (8) et le couvercle (2), l'entraînement du support (19) entre lesdites première et seconde positions se produisant simultanément ou postérieurement au dégagement de l'ouverture (13).

3. Boîtier selon la revendication 1 ou 2 caractérisé en ce que dans ladite seconde position, le produit (18) émerge de façon sensible en dehors du boîtier au travers de ladite ouverture (13).

4. Boîtier selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 caractérisé en ce que le couvercle (2) comporte une première paroi transversale (3), supportant une première jupe latérale (4) dans laquelle est ménagée une fenêtre (5), le fond (8) comportant une seconde paroi transversale (9) qui, en position montée du couvercle (2) sur le fond (8), est située à l'opposé de la première (3), ledit fond (8) comportant une seconde jupe latérale (10), de diamètre externe légèrement inférieur au diamètre interne de la première jupe latérale (4), de manière à pouvoir être montée en rotation à l'intérieur de la première (10), et délimitant un logement (17) pour le support (19) et le produit (18), ladite seconde jupe latérale (10) étant discontinue sur au moins une portion angulaire (13) de manière à former ladite ouverture (13), le dégagement de l'ouverture (13) étant obtenu par mise en regard de la fenêtre (5) de la première jupe latérale (4) avec ladite ouverture (13) de la seconde jupe latérale (10).

5. Boîtier selon la revendication 4 caractérisé en ce que le support (19), dans la seconde position, a une portion (21) en appui sur une portion (28) de la première jupe latérale (4) de manière à immobiliser le fond (8) par rapport au couvercle (2).

6. Boîtier selon la revendication 4 ou 5 caractérisé en ce que ladite seconde jupe latérale (10) présente en outre une seconde portion discontinue (14) disposée de manière diamétralement opposée par rapport à ladite ouverture (13), ladite ouverture (13) et ladite seconde portion discontinue (14) étant séparées par deux portions diamétralement opposées (11, 12) de ladite seconde jupe latérale (10), ledit logement (17) étant délimité par deux faces parallèles (15, 16) desdites portions diamétralement opposées (11, 12) de jupe latérale (10), ledit logement (17) ainsi défini présentant un axe Y orienté radialement par rapport audit boîtier, la largeur du support (19) étant telle que, en réponse à un mouvement de rotation du couvercle (2) par rapport au fond (8), le support (19), entraîné par les moyens de couplage (7, 25), soit guidé en translation le long dudit axe Y, entre les deux faces parallèles (15, 16), en direction de ladite ouverture (13).

7. Boîtier selon la revendication 6 caractérisé en ce que, lorsque le support (19) est dans ladite première position, une première face du support (20), opposée à une seconde face (21) sur laquelle est montée le produit (18), est en alignement avec la seconde jupe latérale (10) sur ladite seconde portion discontinue (14), ladite première face (20) ayant un rayon de courbure sensiblement identique au rayon de courbure du cercle dans lequel est inscrite la seconde jupe latérale (10), ladite première face (20) s'étendant sur une portion angulaire sensiblement identique à ladite seconde portion discontinue (14).

8. Boîtier selon la revendication 6 ou 7 caractérisé en ce que lorsque le support (19) est dans ladite seconde position, la première jupe latérale (4) a une portion disposée en regard de ladite seconde portion discontinue (14) de manière à obturer cette dernière.

9. Boîtier selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que les moyens de couplage (7, 25) sont constitués d'un ergot (7) porté par le fond (8) ou par le couvercle (2) du boîtier, et orienté parallèlement à l'axe X, ledit ergot (7) étant apte, en réponse à un mouvement de rotation entre le couvercle (2) et le fond (8), à se déplacer dans une gorge (25) formée dans ledit support (19).

10. Boîtier selon la revendication 9 caractérisé en ce que la gorge (25) présente une première portion (27) de forme telle, que le déplacement de l'ergot (7) dans ladite première portion (27) ne provoque sensiblement aucun mouvement en translation radiale du support (19) en direction de ladite ouverture (13), et une seconde portion (26) de forme telle, que le déplacement de l'ergot (7) dans ladite seconde portion (26) provoque le déplacement du support (19) entre lesdites première et seconde positions.

11. Boîtier selon la revendication 10 caractérisé en ce que lors du dégagement de l'ouverture (13), l'ergot (7) se déplace essentiellement dans ladite première portion (27) de la gorge (25).

12. Boîtier selon les revendications 4 ainsi que l'une quelconque des revendications 9 à 11 caractérisé

en ce que l'ergot (7) est porté par la paroi transversale (3) du couvercle (2), ladite gorge (25) étant, sur ladite première portion (27), sensiblement concentrique avec lesdites première et seconde jupe latérales (4, 10), et sur la seconde portion (26), sensiblement perpendiculaire à l'axe Y du mouvement du support (19) entre lesdites première et seconde positions.

13. Boîtier selon l'une quelconque des revendications 9 à 12, caractérisé en ce que lorsque le support (19) est dans ladite première position, l'ergot (7) est en butée contre un fond de ladite gorge (25).

14. Boîtier selon l'une quelconque des revendications 1 à 13 caractérisé en ce que le couvercle (2) est monté sur le fond (8) par claquage.

15. Boîtier selon l'une quelconque des revendications 1 à 14 caractérisé en ce que le couvercle (2), le fond (8), et ledit support (19) sont obtenus de moulage d'un matériau thermoplastique, notamment un polypropylène ou un polyéthylène.

16. Utilisation d'un boîtier (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes pour le conditionnement d'un stick de maquillage, d'hygiène corporelle ou de soin, notamment un rouge à lèvres.

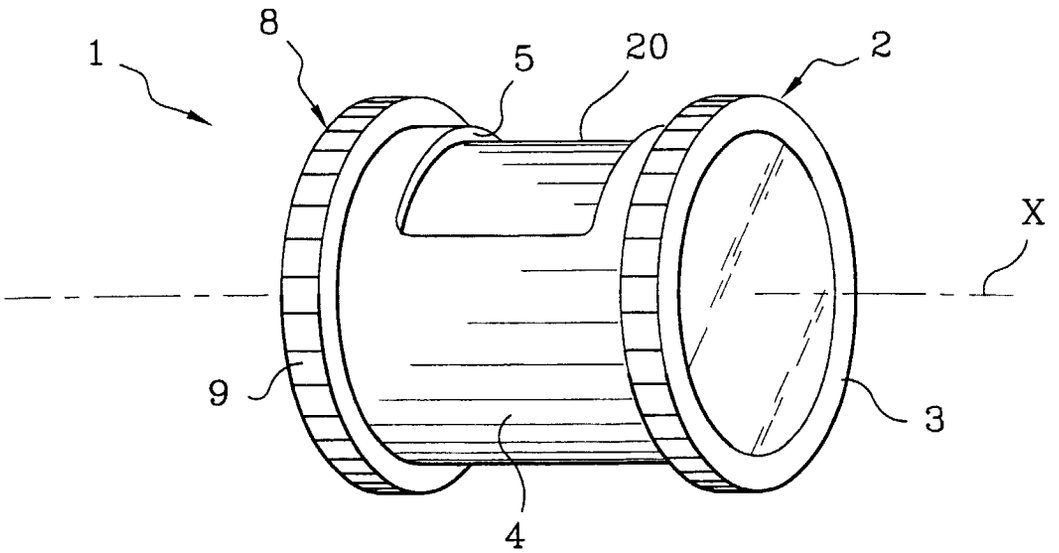

FIG.1A

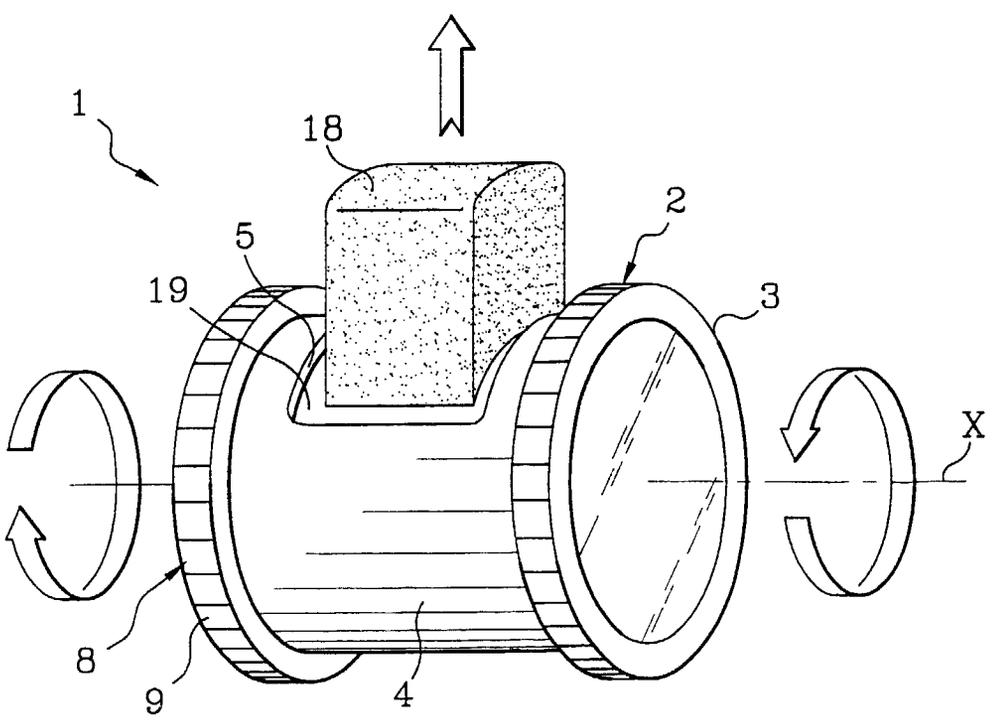

FIG.1B

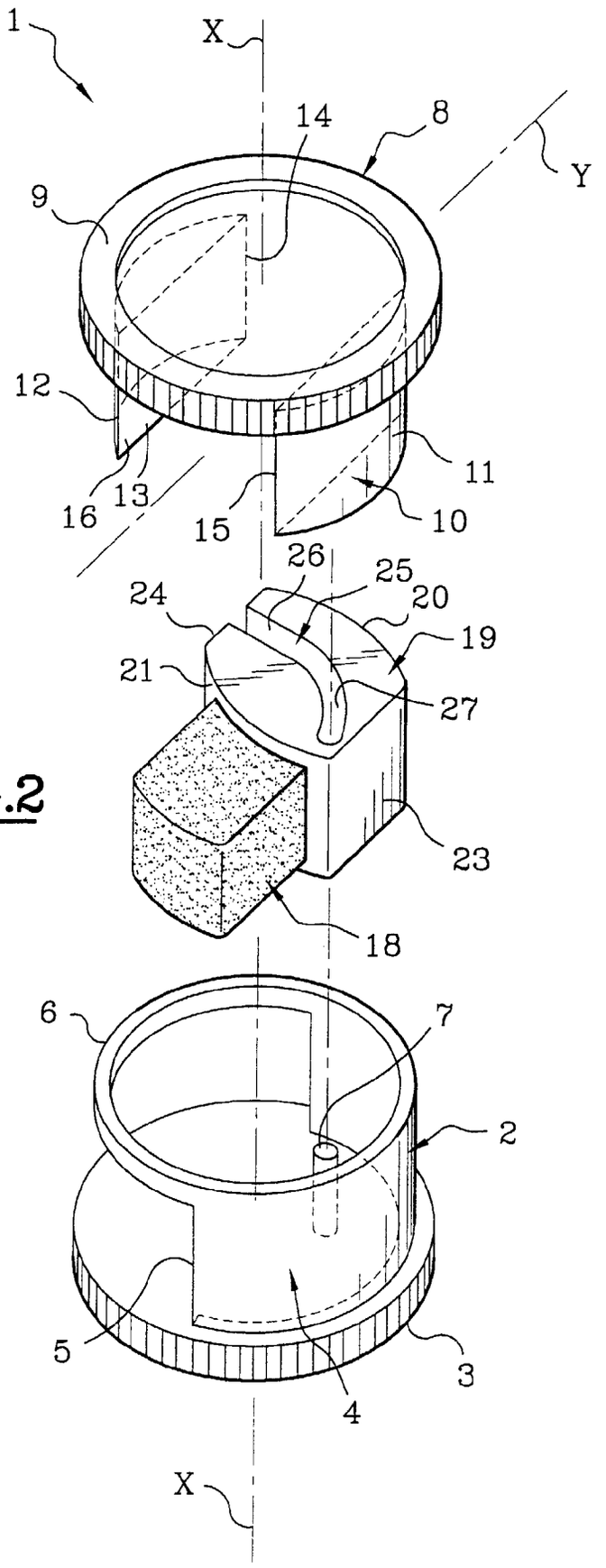

FIG.2

FIG.3A

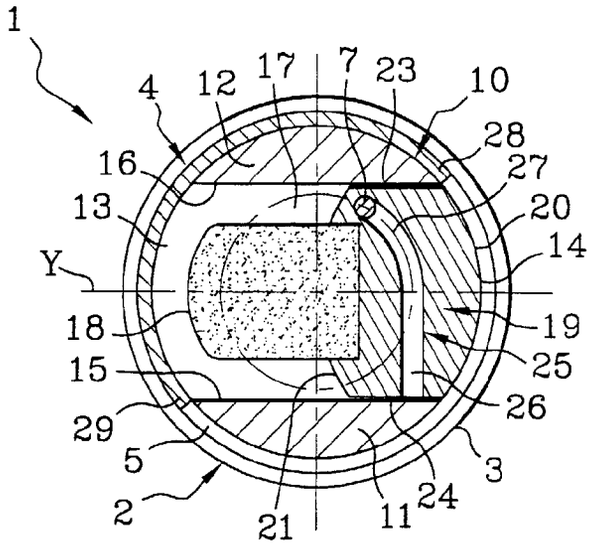

FIG.3B

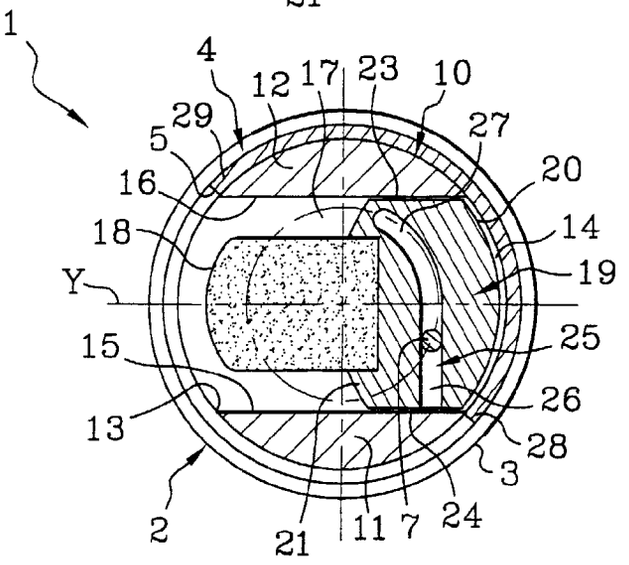

FIG.3C

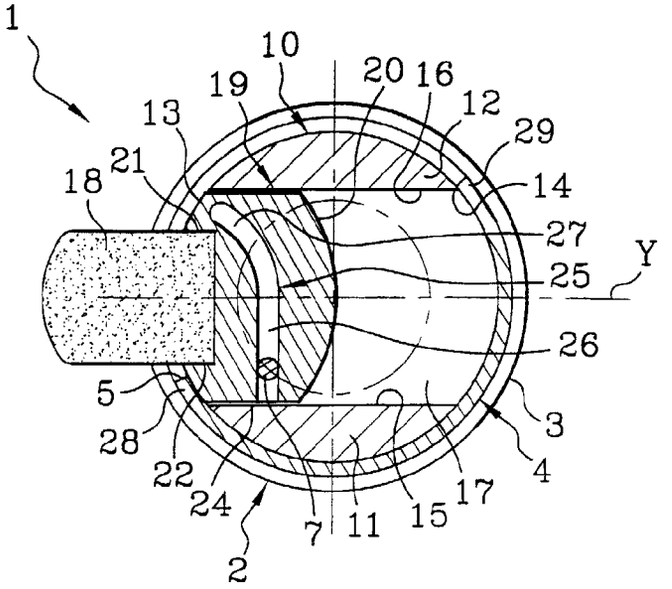

Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 40 0622

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US 2 031 839 A (LIMBACH) 25 février 1936 * le document en entier *	1-4, 9-13,16	A45D40/02
A	FR 814 144 A (AUBERT) 17 juin 1937 * page 2, ligne 33 - page 3, ligne 18; figures 1-9 *	1,3,4, 9-13,16	

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)

A45D

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE	5 juillet 1999	Sigwalt, C

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO. EP 99 40 0622

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

05-07-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2031839 A	25-02-1936	AUCUN	
FR 814144 A	17-06-1937	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82